



Bulletin d'informations municipales N° 11

Juin 2006

Le mot du Maire

Il m'est toujours agréable de venir vers vous, pour vous informer du travail, des réalisations et des projets de l'équipe municipale.

Lors de la réunion publique du vendredi 21 avril, nous avons présenté ce travail ainsi que l'état des finances. Les personnes qui le désiraient, ont pu prendre la parole.

Ce bulletin est, en très grande partie, un compte rendu de cette réunion.

Des projets d'importance, des structures vitales pour notre village vont voir le jour. Ils ont été adaptés à nos besoins, ce qui signifie que notre ambition n'est pas d'agrandir démesurément notre village, mais de le mettre aux normes imposées par les différents services de l'Etat, de l'enjoliver et de le restaurer pour bien vivre et bien accueillir à Neffîes.

A l'approche de la période estivale rendez-vous aux manifestations des différentes associations ainsi qu'aux deux brasucades du 13 juillet et du 14 août offertes par la municipalité.

Je vous souhaite à tous et à toutes, de très bonnes vacances.

Jean-Marie Guilhaumon

Sommaire

Page 2 Finances communales

Page 3 Informations diverses

Pages 4 à 6 Projets et réalisations

Page 7 SICTOM

Page 8 Vie associative, sportive et culturelle

Infos de la Communauté de communes Téléassistance

La population de plus de 70 ans représente environ 20 % de la population totale de notre communauté, il paraissait donc important de prendre en compte les attentes de toutes ces personnes.

Après divers contacts avec plusieurs organismes assurant ce service, la commission sociale a retenu la proposition de Présence Verte qui, en plus d'assurer un service efficace, offre des prix avantageux pour les personnes retraités, ou bénéficiant d'une pension de réversion de la Mutualité Sociale Agricole. Ces personnes représentent environ 46 % des personnes de plus de 70 ans de notre territoire. Elles ne paient pas de frais d'installation et bénéficient d'environ 50 % de réduction sur le prix de l'abonnement mensuel.

La commission sociale a aussi réfléchi sur le mode de participation que la communauté pourrait choisir pour inciter les personnes concernées à s'abonner à ce service : — une participation financière forfaitaire qui se montera à 38 € par inscription — une participation sous forme de conseil, la communauté pouvant être l'intermédiaire entre les abonnés et Présence Verte.

Le Conseil Communautaire s'est prononcé favorablement pour la mise en place de ce partenariat entre la communauté de communes et Présence Verte. Cette délibération du 7 décembre 2004 prévoit son entrée en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2005.

Au 31/12/2005, 12 personnes ont bénéficié de l'installation du terminal de téléassistance sur notre territoire. Un courrier a été envoyé dans le courant de l'année pour sensibiliser les associations de personnes âgées.

Projets et réalisations

Etude de la recherche en eau potable pour la création d'un nouveau captage

Pourquoi cette étude ? Deux raisons. La première, c'est le positionnement du captage actuel qui rend impossible la mise en place d'un périmètre de sécurité imposé par la DDASS car situé au carrefour des routes de Vailhan et de la Resclauze. La deuxième raison, c'est l'interdiction par ces mêmes services de mélanger l'eau de ce captage avec l'eau de la Vallée de l'Hérault qui est notre deuxième point de fourniture en période estivale.

Nous avons dû faire l'acquisition de terrains pour nous permettre la réalisation de forages et la mise en place du périmètre rapproché de protection. Cette étude, qui a été réalisée par M Grevelec, hydrogéologue au Conseil Général, est aujourd'hui terminée. Deux forages de reconnaissance ont été réalisés. Le premier à une profondeur de 200 m s'est avéré improductif pour débit très insuffisant. Le second d'une profondeur de 85 m nous a donné un débit instantané, obtenu lors du soufflage, estimé à environ 30 m³ / heure. Ce débit très important a été confirmé par un essai de pompage en période d'étiage. Pour lecture la conclusion du rapport :

« les différents travaux de recherche d'eau menés sur le site de la Resclauze à Neffès ont permis de vérifier qu'une ressource de bonne qualité et en quantité suffisante était exploitable par le forage 2 pour l'alimentation en eau potable du village. »

Informations pour les connaisseurs : la pompe a été placée à 40 m, le niveau de l'eau était à 60 cm au dessous du sol, les premiers pompages ont été réalisés sur 4 paliers 20 m³ / h – 36 m³ / h – 49 m³ / h et 81 m³ / h, pendant 30 minutes. Rabattement maximum 27 m, remontée à 60 cm en 20 minutes.

Conclusion de l'étude : la pompe pourra être placée à 40 m sans risque et le forage pourra être exploité à 30 m³ / h pendant 12 h en période moyennes eaux.

De même pour lecture la conclusion des 8 pages de l'analyse de l'eau faite par la DDASS : **« Absence de parasites dans le volume d'eau analysé. Les éléments recherchés sur cet échantillon respectent les exigences de qualité des eaux d'alimentation »**



Le captage a une profondeur de 85 m ; il a donné un débit instantané, obtenu lors du soufflage, estimé à environ 30 m³ / heure, très important et confirmé par un essai de pompage en été...

Réhabilitation des bassins d'eau potable

Ces travaux ont fait l'objet d'une étude pour pouvoir demander les subventions.

Montant des travaux : 167 000 €TTC

Taux de subvention accordé sur la totalité des travaux : 60 % par le Conseil Général de l'Hérault.

Nous pensions être subventionnés sur le nouveau système de chloration, mais pas sur la rénovation des vannes et la plastification des bassins, partie la plus onéreuse du projet. Un grand merci au Conseil Général.

Le système de désinfection à l'eau de javel qui a été installé provisoirement sera changé, par un système plus élaboré, mais le traitement doit rester identique, donc eau de javel. Nous avons placé un compresseur général de distribution et amené l'électricité. Restent à réaliser le remplacement des vannes, des capots d'accès aux 2 cuves, l'étanchéité des 2 cuves et la mise en sécurité du site par la pose de clôtures et de la télésurveillance.

Schéma directeur d'alimentation en eau potable

L'objectif principal de cette étude, est d'établir un plan précis du réseau, d'analyser les besoins avec les ressources disponibles et de quantifier les pertes, **en particulier les fuites d'eaux**. Il a fallu pour cela poser un compteur général, et nous savons maintenant que les besoins de la commune sont évalués à 200 m³ / jour en temps normal et 360 m³ / jour en période estivale. Le rendement du réseau est estimé à environ de 70 % à 75 %. Les fuites sur le réseau sont de l'ordre de 2 à 3 m³ / heure. Cette étude nous a permis de repérer les fuites. Nous avons commencé les travaux de réparation.

Les branchements au plomb sont en cours de renouvellement. Régulièrement nous remplaçons les anciens compteurs pour les placer en façade et en limite de propriété ; cette opération permet d'éliminer le plomb et d'éviter les fraudes. De plus, nous proposons des prix attractifs pour cette mise aux normes. Nous facturons environ 200 € alors qu'une entreprise privée le facturerait 1 000 € HT. Nous devons remercier le travail des employés municipaux : c'est grâce à eux que nous pouvons maintenir un tel prix.

Projets et réalisations



Autre station avec le même procédé

Le Moulin de Julian

Ont déjà été réalisés la réfection des façades et du toit ; les terrains arborés par le Conseil Général ; la pensière alimentant le moulin vidée et nettoyée ; le réseau d'amenée d'eau dégagé et le pont réhabilité et sécurisé. Ces travaux ont été subventionnés par le Conseil Général et l'Europe à hauteur de 72 %.

Il reste à réaliser — la mise en sécurité du site aux abords du moulin — la restauration intérieure du moulin incluant celle de son mécanisme en vue d'une présentation pédagogique — la réfection du mur de la pensière et des abords — l'aménagement d'un parking d'une capacité de 15 à 20 véhicules — l'intégration de tables et de bancs — et la création de sentiers de randonnées reliant ce site au village.

La maîtrise d'œuvre a été confiée à M Fiore, architecte du patrimoine.



Grille d'accès

Cette grille était obstruée par plusieurs couches de sédiments et de vase. Apparaissent les marches accrochées à la paroi d'un escalier rudimentaire.

La Station d'épuration

Le traitement des eaux usées « sur filtres plantés de roseaux » consiste à faire circuler gravitairement les effluents domestiques au fil de bassins successifs aménagés en paliers, dans lesquels on a pris soin de créer — grâce à des minéraux et des végétaux — un milieu extrêmement favorable à l'activité épuratoire.

Ce procédé ne nécessite pas de décantation primaire. Une pente naturelle suffisante permet de fonctionner sans apport d'énergie extérieure, dans le cas contraire un simple pompage suffit. Par ailleurs, cette technologie « proche de la nature » réduit les interventions humaines à leur plus simple expression : un dégrillage et une manœuvre de vannes tous les 3 ou 7 jours et un fauchage et nettoyage annuels ! Quant aux boues, elles sont compostées sur place et il suffit d'enlever la matière résiduelle de la surface des filtres du 1er étage une fois tous les dix ans environ.

Le traitement des eaux usées par filtres plantés de roseaux est un procédé innovant, optimisant le cycle naturel d'épuration de l'eau. Quatre critères essentiels à nos yeux ont motivé notre choix :

Écologique : il s'intègre parfaitement au paysage, ne requérant qu'une emprise au sol de 1.5 m² à 2 m² par équivalent/habitant. Sans nuisance visuelle, sonore ou olfactive pour les riverains, sans problème de stockage et de traitement des boues.

Économique : l'exploitation, déjà très réduite par rapport à des stations d'épuration classiques, peut facilement être assurée par la commune elle-même.

Fiable : le procédé des « filtres plantés de roseaux » est issu des recherches du CEMAGREF (institut de recherche public pour l'ingénierie de l'agriculture et de l'environnement) et son développement a été confié en exclusivité à la Société d'ingénierie Nature et Technique (SINT). Afin de promouvoir le développement de ce procédé, la SINT a créé un réseau de bureaux d'étude et d'entreprises agréées, habilitées à mettre en œuvre ce procédé original.

Performant : avec un rendement épuratoire conforme aux normes européennes, ce procédé s'avère particulièrement adapté aux besoins des communes pour des ensembles de 20 à 2 000 habitants. Il se décline tout aussi profitablement dans le domaine privé : centre de vacances, campings, lotissement, aires d'autoroutes...

Lors de la réunion publique, il nous a été demandé pourquoi nous avons changé d'avis au sujet de la station d'épuration puisqu'il y a quatre ans nous soutenions que la station existante fonctionnait correctement. Des études de cabinets spécialisés attestent que la station actuelle est dimensionnée pour 1 100 habitants et la plupart des rapports confirment jusqu'à présent des rejets acceptables **sauf en période de fortes pluies ou dans le cadre d'actions de malveillance**. En effet dernièrement un lot très important d'antibiotiques a été découvert, ce qui a entraîné une destruction du système d'assainissement et par là des rejets non conformes.

Il eut été prématuré il y a quatre ans de nous engager dans un tel projet alors que nous n'avions pas les moyens de les financer et que le crédit de la station actuelle court toujours.

Notre choix fut celui de l'analyse puis de la décision dans le respect des intérêts communaux sans précipitation, ni pression, afin de nous doter d'un outil fiable, performant, écologique, facile à entretenir, dimensionné à 1 200 habitants (possibilité d'extension à 1 800 habitants) afin de faire face à une évolution maîtrisée et raisonnable de la population.

Projets et réalisations



Mise en valeur des espaces publics du Centre Historique

Le cœur du village effondré il y a une trentaine d'années, est depuis fermé au public et ces ruines créent d'importantes nuisances aux habitations voisines. L'étude de faisabilité réalisée par l'architecte M Nebout est aujourd'hui terminée et chiffrée.

Ces travaux permettront l'ouverture de la rue de la Chapelle avec la création d'une place publique, la réhabilitation de la rue de la Ville et de la rue du Potarouch.

Tous les réseaux ont été pris en compte (EDF, France Télécom, eau, assainissement...). Les travaux d'aménagement sont prévus en trois tranches, pour un montant total de 400 000 €HT. Les partenaires financiers sont le Conseil Général pour 80 000 €, la Région pour 100 000 € et l'Etat pour 132 000 € soit au total 80 % de subventions.

Ce projet porté par le Pays Haut Languedoc et sera présenté à la DATAR qui est la Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale.

Bibliothèque

C'est le foyer rural de Neffiès qui est à l'origine de la création de la bibliothèque. Les locaux actuels situés au-dessus de la poste ne correspondent plus aux normes de sécurité (électricité, plancher, poutres de toit, accessibilité...). Comme on dit ici, c'est une tourne. Il a été décidé, momentanément de déménager la bibliothèque à l'étage de l'ancien couvent. Les activités du mercredi pourront se faire au rez de chaussée. Pour bénéficier du bibliobus, la municipalité a passé une convention avec le Conseil Général, et la bibliothèque est devenue municipale, mais c'est toujours le foyer rural qui la gère. Lors d'un dernier conseil municipal, nous avons décidé de lancer un projet de construction d'un centre culturel médiathèque et bibliothèque dans les bâtiments acquis par la commune pour ce projet, rue Molinier avec un financement possible de la DRAC et du Conseil Général.

L'école communale et le CLAE

Les travaux de ces bâtiments ont été une priorité. En 5 ans 270 000 € de travaux ont été réalisés. Nous avons changé la chaudière, la cuve de fioul, l'ensemble des menuiseries, la peinture des classes, les façades sous préau et du petit bâtiment, la création de deux salles supplémentaires.

Il est prévu de refaire le revêtement de la cour et de mettre aux normes l'entrée de l'école car c'est imposé par la commission de sécurité. La nouvelle entrée se fera impasse du couvent. Le revêtement de cette rue est prévu avec le changement du portail d'entrée. L'ancienne entrée, route de Fontès sera sécurisée par la construction de jardinières sur les escaliers. Pour le futur, on peut envisager l'aménagement de l'étage du grand bâtiment et la réfection de la façade nord et ouest.

Le CLAE (centre de loisirs associé aux écoles) est une structure municipale qui nous permet d'assurer la garde des enfants le matin de 8 h à 9 h, le soir de 17 h à 18 h et 12 h et 14 h avec la cantine. La fréquentation moyenne de la cantine est d'une trentaine d'enfants. Les locaux étant trop petits, nous lançons le projet de locaux mieux adaptés. A la rentrée, aucune inscription préalable ne sera exigée pour l'accueil du matin et du soir.



Aménagement du RD 15 route de la Resclauze

Montant des travaux 75 000 € financés à 50 % par le Conseil Général et 50 % par la commune. Pour permettre la réalisation de cet aménagement, nous avons acquis un terrain de M Gottis pour la somme symbolique de 1 euro.

Les services de la DDE ont réalisé cette étude. L'aménagement consiste à déporter la voie d'environ 6 m pour dégager la visibilité aux véhicules sortant du chemin de Pech Rome et rompre la linéarité de la voie. Il est prévu d'aménager un départ et un arrêt de bus avec des cheminements piétons desservant les zones construites ou à construire. De plus, un îlot central en relief mais franchissable sera mis en place, en aménagement de sécurité.

Compte rendu de mandat de délégué au SICTOM



Autres dossiers en

- Campings : accord conclu avec leurs représentants – Leur souhait d'avoir une tarification définitive au poids réel — Partenariat initié avec la Communauté Emmaüs pour donner « seconde vie » à divers déchets des campings et des déchetteries avec une campagne d'affichage...
- Commerçants d'Agde : beaucoup de difficultés à concrétiser un accord par suite d'interventions politiques locales. Il devrait néanmoins être conclu pour 2006 sauf coup de théâtre...
- Plan de programmation sur 3 exercices.
2007 : tarification RS pesée embarquée pour tous les campings du littoral — 2008 : tarification RS pesée embarquée pour tous les contrats de RS, campings + professionnels de la CAHM — 2009 : tarification pesée embarquée pour tous les contrats de RS, toutes communes du SICTOM. Pourquoi ? On sortira de façon pérenne la Redevance Spéciale de toutes les contestations liées aux quantités d'ordures ménagères collectées.

Redevance spéciale

Votée en octobre 2005, appliquée au 1^{er} janvier 2006 d'une loi de 1992 qui prévoit que les déchets assimilés des professionnels soient payés par eux, le SICTOM s'est mis, non seulement en conformité avec plus de 10 ans de retard, mais il a aussi mis fin à ce que tous les contribuables des 40 communes concernées paient en grande partie à la place des professionnels. Ces coûts, pendant toutes ces années-là, étaient supportés par l'ensemble des ménages, à travers la taxe d'enlèvement d'ordures ménagères (TEOM). Il s'agissait de rectifier une injustice et de l'intérêt général.

L'autre enjeu résidait dans l'engagement que j'avais pris, lors du vote, devant les élus, de lier une partie des recettes prévisionnelles de cette Redevance Spéciale à la baisse de la TEOM pour 2006. Lors du débat d'orientation budgétaire comme lors du vote du budget primitif du SICTOM, la promesse de « ristourner ces recettes » à tous les contribuables fut tenue et votée. Dans les communes de l'agglomération Hérault - Méditerranée CAHM), le taux de base passera de 15.90 % à 15.41 % et dans les autres communes comme Neffies, le taux passera de 13.80 % à 13.37 %, soit une baisse moyenne de 3.11 % par foyer.

La seule difficulté de ce dossier fut rencontrée avec une association de commerçants agathois. Que certains professionnels, en Agde, aient voulu faire annuler la Redevance spéciale, pourtant liée à la baisse de la TEOM pour tous les contribuables, cela a dépassé mon entendement, surtout quand des élus locaux y ont prêté plus qu'une oreille électoraliste (?)...

D'autres, par quelques dépôts sauvages, en quelque commune qu'ils soient faits, en dehors de toute compréhension du fait touristique et de l'image de leur commune, croient se soustraire à leurs obligations citoyennes en ne payant pas ainsi leurs déchets professionnels. Or ils fragilisent par le manque de recettes de la Redevance Spéciale la baisse de la TEOM...

Aussi ayons un regard de veille citoyenne attentive à ne pas laisser quiconque, remettre en question la Redevance Spéciale par des agissements particuliers car sa réussite est liée à la baisse de la TEOM de tous les contribuables...Tels en sont les enjeux.

Comptabilité Analytique

Nous évaluons les services supplémentaires rendus selon plusieurs catégories : Encombrants / Collectes supplémentaires au-delà du C2 / Collectes spécifiques comme celles du carton / Mise en balles (quand il y en a) / Autres (prêt de véhicule ; ouverture de déchetterie le dimanche ; collectes particulières jours fériés ;...). C'est sur le total de ces évaluations que doit être établi, en grande partie le produit attendu de la TEOM des contribuables de la CAHM. Il faut aussi évaluer l'ensemble des tonnages d'ordures ménagères produites sur la CAHM par rapport à l'ensemble des tonnages du SICTOM. C'est le second élément relatif aux dépenses à introduire pour établir le produit attendu, liant de façon claire les recettes de la TEOM à ses dépenses..

Le principe est de fonder des règles quantifiées et durables.

V ie associative, sportive et culturelle

Courir à Neffiès La ronde du printemps

Le printemps n'était pas dans la Ronde mais le temps plutôt humide n'a pas découragé les 150 participants dans les diverses courses à venir aiguïser leurs jarrets dans les artères de notre village qui a vécu au rythme de sa traditionnelle épreuve. Ce bulletin municipal toujours agréable à lire, nous permettra de vous donner le classement des coureurs locaux.

Dans la course phare, Paul Hogston s'est hissé sur le podium en prenant la 3^{ème} marche, son ambition est de grimper sur la plus haute. Hans Carol avec des entraînements intensifs est en train de défier les meilleurs des V 3.

Véronique Besançon a bien tourné dans sa 1^{er} ronde, quant à Christian Nicolas, champion de la pédale, s'est bien enchaîné en chaussant les baskets.

Dans la course pour tous, Philippe Ronsin s'est battu contre son propre chrono en précédant le tout jeune Sullivan Latas qui a couru dans cette épreuve supérieure à sa catégorie et Régis Marty se classe 47^{ème} V2.

Dans la course enfant, on a pu découvrir des graines de champions. Pierre Barthe a dominé la course avec sur ses traces Michaël Delcroix, Jimmy Boime, et Johann Cazenave. Léa Besançon 1^{er} féminine, Sandra Delcroix, Julie Guiraud, Lise Bardou, Julien Patural, Gabriel Bardou et Nikita Mauri, des coureurs en herbe qui ont fait tirer la langue à leurs accompagnateurs.

Sur les 1 900 m, Nicolas Munoz, Edouard Snow, Guillaume Pioch, Claude Caumel, Natacha Snow, Roger Caumel et Anthony Boime ont tiré leur épingle du jeu en secouant le chrono.

La 16^{ème} ronde du printemps est finie, la fête aussi, à l'issue de tous ces efforts petits et grands ont trouvé le réconfort dans une chaude ambiance.

Nous profitons de ce bulletin pour remercier les bénévoles, les sponsors, la municipalité et nous espérons vous retrouver aussi nombreux et motivés pour la 17^{ème} ronde en 2007.

Jo Castillo

Foyer Rural

Fête du foyer le samedi 24 juin avec présentation du travail des enfants, repas et soirée ludique.

La bibliothèque sera fermée en juillet et août pour cause de déménagement. Ouverture et inscriptions dans les nouveaux locaux (l'actuelle salle du foyer rural) le lundi 4 septembre.

A la rentrée, en plus des activités ayant eu cours cette année, le foyer rural vous offrira une nouvelle formule pour les mercredis : toute l'après midi sera consacrée à des ateliers créatifs pour enfants et pour adultes. Programme détaillé à la rentrée.



Abbatiale de Conques

Association du 3^{ème} âge

La sortie du printemps a été programmée le jeudi 1^{er} juin à Conques et ses environs en Aveyron.

Une nouvelle sortie d'une journée est prévue courant octobre.

Henri Cabrol

Tennis de table

Chaque lundi à 21 h nous sommes présents au ping-pong dans la salle polyvalente. Nous oublions la compétition pour faire place au loisir et au plaisir et cela devient une passion.

Jetons un coup d'œil indiscret sur ces féminines qui se dépensent sans compter contre les masculins et ont parfois de très bons résultats, mais notre sympathique vétéran ne s'en laisse pas compter avec ses revers défensifs.

Gratuitement, nous vous invitons à participer à ces soirées parfois très animées. Si vous voulez vous éclater, il vous suffit de vous présenter à 21 h à la salle les lundi où vous pourrez jouer sur des tables neuves financées par le Conseil Général.

Cette activité n'étant gérée par aucune association, chaque participant doit assurer sa couverture en cas d'accident mais vous pourrez découvrir ce sport lié à l'amitié.

Après cette brillante saison, dans un mois environ, le flocon laissera la place à la boule de neige.

Jo Castillo

Finances communales

Réunion publique du 21 avril 2006

Il n'aura échappé à personne que notre département vit depuis quelques années un profond bouleversement démographique.

De fait notre village lui aussi n'échappe pas à ce phénomène. Cette situation nouvelle impacte fortement la gestion des communes.

Tout ceci nous a amenés à faire des choix, non pas sur les projets eux-mêmes car l'état de certaines structures nous imposait leur réhabilitation ou renouvellement, mais plutôt sur la manière de les financer.

Comme nous avons déjà pu vous l'expliquer, le financement des projets communaux vient pour partie de subventions allouées par différents partenaires que sont l'Etat, le Conseil Général, la Région voire l'Europe pour certaines réalisations.

Une fois ce tour de table bouclé si l'on peut dire, reste à la commune une part variable à financer soit par le crédit, soit par des fonds propres issus de recettes dégagées au travers des différents budgets.

Les principales réalisations depuis 2001

Travaux d'électrification	320 000 €
Ecoles	270 000 €
Rues et chemins	390 000 €
Moulin de Julian	97 000 €
Total	1 077 000 €

Le taux de subvention pour ces projets varie de 50 à 80 %.

Financement des projets en cours

	Montants	Subventions
Station d'épuration	750 000 €	77 %
Bassins d'eau potable	167 000 €	60 %
Centre du village	400 000 €	60 % (estimation)
Electrification	222 000 €	60 %
RD 15	75 000 €	50 %
Cimetière	30 000 €	non

Après avoir listé les projets en cours de réalisation on s'aperçoit que la commune doit financer par ses propres deniers environ 600 000 € ce qui nous amène tout naturellement à aborder, les recettes prévisionnelles, l'évolution de la fiscalité et le suivi de la dette.

Les recettes prévisionnelles

Tout d'abord la participation du lotisseur au clos St Alban qui à notre demande a versé à la commune 203 000 € afin qu'elle puisse faire face notamment aux travaux de la station d'épuration et des bassins. Ensuite les taxes (TLE, assainissement, divers...) qui vont rapporter à la commune 475 000 €. Soit un total de 678 000 euros que l'on peut d'ores et déjà mettre en parallèle des 600 000 € de financement des projets cités plus loin.

Pour ce qui est de l'évolution de la fiscalité en 5 ans les taux d'imposition ont augmenté de 0.5 %, l'eau de 2.5 % et les tickets de cantine sont facturés au prix du traiteur.

Dernier point la taxe d'assainissement fixée à 2 200 € se calcule sur la base du coût moyen d'un assainissement autonome (fosse sceptique) environ 7 500 euros et peut représenter jusqu'à 80 % de celui-ci à savoir 6 000 €. Globalement ces hausses sont bien en deçà des moyennes départementales et nationale. Conscients des difficultés actuelles, nous nous efforçons de limiter la pression fiscale en préservant les équilibres nécessaires au fonctionnement de notre commune.

Dernier point la dette s'élevait au 1er janvier 2001 à 811 604 € soit une annuité de 139 071 €. Sur la base de la population à cette date l'endettement par habitant s'élevait à 1 147 € et l'annuité par habitant à 197 €. Au 1er janvier 2007, la dette en capital sera de 739 037 € pour une annuité de 102 891 € soit en population constante une dette par habitant de 1 045 € et une annuité par habitant de 145 €.

Au-delà de ce constat, il est intéressant de souligner que pour l'avenir nos capacités d'emprunt sont préservées et que compte tenu de l'augmentation de notre population l'endettement par habitant n'explose pas.

Hypothèse 1

Appel au crédit à hauteur de 300 000 €
 Dette totale : 1 039 000 €
 Annuité : 127 000 €
 Annuité / habitant (base 900 hab) : 141 €
 Annuité / habitant (base 1 100 hab) : 115 €

Hypothèse 2

Appel à crédit à hauteur de 600 000 €
 Dette totale : 1 339 000 €
 Annuité : 152 000 €
 Annuité / habitant (base 900 hab) : 172 €
 Annuité / habitant (base 1 100 hab) : 141 €

Informations diverses

Quelques mots sur l'évolution de la situation du personnel communal

A un moment où il est beaucoup question de précarité, il paraît bon de souligner que sur la commune en cinq ans les contrats aidés ont complètement disparu au profit d'emplois pérennes.

Autre point en ce qui concerne le personnel, le choix de faire appel à une association pour le nettoyage des rues.

Plusieurs raisons ont motivé cette décision.

En premier lieu deux expériences avec l'emploi d'une personne affectée à cette fonction. Chaque fois au bout de quelques mois démobilité du fait de l'ingratitude du travail et l'impossibilité d'assurer seul des tâches plus gratifiantes telles que l'aménagement et l'entretien d'espaces verts ou autres.

Ensuite l'apport d'une équipe composée de plusieurs éléments, équipée, et encadrée, qui au fil du temps développe son activité sur l'ensemble du village.

Enfin le volet social puisque cette association composée d'adultes handicapés leur permet d'avoir une reconnaissance sociale, une dignité ainsi qu'une rémunération de par leur travail.

A titre indicatif la prestation de ce contrat initié par Jean Luc Pioch revient à 32 000 € par an, un emploi seul revenant à minima à 26 000 € auxquels il faudrait ajouter l'achat de matériel et son amortissement.



Autre info : l'église

Le projet de réhabilitation de l'église avec la démolition de l'ancien marché couvert, n'est pas aux oubliettes.

L'étude est terminée, et les travaux s'élèvent à 450 000 €. C'est là aussi un projet lourd. Il a fallu faire des choix et mettre des priorités. Il est impossible de tout mener de front, que ce soit sur le plan financier ou matériel.

Colombarium

Le prix de la concession a été fixé par le dernier conseil municipal à 500 € pour 99 ans.

Soutiens à la Viticulture

- Le 9 février, le conseil municipal a adopté à l'unanimité la motion de soutien : « *considérant la gravité et l'ampleur de la crise qui frappe la viticulture régionale, et en particulier héraultaise, la baisse significative de la récolte 2005, avec un millésime de qualité, le niveau très bas des cours qui ne garantit pas un prix rémunérateur permettant de couvrir les frais d'exploitation et de vinification, affirme son engagement pérenne et indéfectible à défendre l'ensemble des acteurs du monde viticole, vecteur de l'identité du territoire héraultais et pilier de son économie, sa solidarité et son soutien public à toute une profession qui ne peut plus aujourd'hui vivre dignement de son métier, demande au gouvernement de prendre en considération le désarroi des vignerons afin d'éviter que des drames personnels ou collectifs ne se produisent et d'être particulièrement attentif aux propositions de règlement soumises par la profession, de mettre en œuvre, sans délai et en urgence, des mesures exceptionnelles visant à résoudre cette crise conjoncturelle et structurelle majeure.* »

- C'est grâce à l'insistance de nos délégués, que la communauté de communes de Roujan a pris en charge le car pour la manifestation de Béziers.

- Le 12 avril, le conseil municipal a adopté à l'unanimité une aide exceptionnelle au fond de solidarité pour la crise viticole. Monsieur le Maire a rappelé les difficultés que rencontre le monde viticole et informé que plusieurs réunions se sont tenues dans le cadre de l'AM 34 pour trouver un moyen d'aider cette profession. Le Conseil Général a débloqué une enveloppe de 1,5 million d'euros pour répondre en urgence aux cas personnels les plus préoccupants. L'AM 34 a proposé que chaque commune verse une aide financière dont le montant pourrait être fixé à 0,50 euro par habitant minimum. Il propose en ce qui concerne la commune de Neffies de porter cette aide à 2 euros par habitant soit : 2 € x 808 hab = 1 616 €. Cette somme sera inscrite au budget communal, exercice 2006...